

- Installation de Gabriel Gandini en tant que Conseiller municipal suite à la démission de Jocelyne Stephen
- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2020 à l'unanimité
- Rapport des décisions n° 128/2020 à 143/2020 et n° 001/2021 à 003/2021
- Secrétaire de séance : Cécile Conry

### **Administration générale**

#### **Délibération n° 001/2021 - Modification de la composition des commissions municipales**

Suite à l'installation de Gabriel Gandini au sein de l'instance, des ajustements sont apportés dans la composition des commissions. Le Conseil municipal approuve la nouvelle composition des commissions municipales.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n° 002/2021 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Suite à la démission de Jocelyne Stephen de son mandat de Conseillère municipale, il convient de précéder à son remplacement au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Le Conseil municipal désigne Roberte Pelletier en tant que membre titulaire de cette commission.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Éducation, enfance, jeunesse**

#### **Délibération n° 003/2021 - Convention entre la commune et l'association départementale des Francas de l'Isère 2021 - 2023**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association départementale des Francas de l'Isère pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n° 004/2021 - Convention avec l'Association des Centres de Loisirs 2021 - 2023**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association des Centres de Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n° 005/2021 - Convention pour le suivi médical des enfants au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Docteur Bénédicte Girard pour assurer le suivi médical des enfants au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Finances**

#### **Délibération n° 006/2021 - Budget communal - Rapport d'orientation budgétaire 2021**

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021 pour le budget communal.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 007/2021 - Budget production d'énergie - Rapport d'orientation budgétaire 2021**

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021 pour le budget production d'énergie.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 008/2021 - Tarifs municipaux 2021**

Le Conseil municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, les nouveaux tarifs municipaux, fixe les règles d'utilisation et précise les cas d'exonérations retenus pour l'utilisation des salles et espaces publics.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **Ressources humaines**

### **Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Délibération retirée de l'ordre du jour

### **Délibération n° 009/2021 - Transformation de poste suite à un départ en retraite**

Suite au départ à la retraite d'un agent, le Conseil municipal décide de fermer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 22 février 2021 et de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 22 février 2021.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 010/2021 - Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature repas au personnel communal**

Le Conseil municipal autorise l'attribution gratuite de repas lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes obligent les agents municipaux à rester sur leur lieu de travail, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il décide de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires et de fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF (soit 4,95 € pour l'année 2021).

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 011/2021 - Mandat donné au Cdg38 afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - titres restaurant**

Dans le cadre de la consultation engagée par le cdg38 pour proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant, le Conseil municipal décide de donner mandat au cdg38 pour la négociation de ce contrat cadre.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

Gérald Giraud

Maire

